

SPORT ART ÉTUDES

2024 – 2025



PRÉSENTATION

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux talents de concilier un parcours scolaire ou professionnel et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

En choisissant l'orientation SAE, les talents suivent une formation scolaire qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures futures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.

Pratiquer son activité artistique ou sportive en principe au moins 8h par semaine au cycle d'orientation, et au moins 10h au niveau de l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.

Sur le plan scolaire, les résultats et le comportement de l'élève doivent être satisfaisants.

L'inscription s'effectue chaque année en complétant le formulaire en ligne (e-démarches) sur www.ge.ch/sport-art-etudes en joignant tous les justificatifs nécessaires.

Délais d'inscription

19 janvier 2024 : danse (audition en mars 2024)
26 janvier 2024 : musique (audition en mars 2024)
23 février 2024 : sports individuels et collectifs
15 décembre 2024 : enseignement primaire

Pour plus d'informations : www.ge.ch/sport-art-etudes

ORGANISATION

Enseignement primaire : mesures individuelles



À partir du cycle moyen (5P), les élèves pratiquant un sport individuel reconnu, la musique ou la danse à haut niveau, bénéficient d'un allègement de 4 périodes hebdomadaires au maximum afin de leur permettre de pratiquer leur activité artistique ou sportive. Deux périodes supplémentaires peuvent être accordées, sur demande de l'association cantonale, aux élèves qui consacrent plus de 17 heures hebdomadaires à leur activité.



Horaires aménagés
Libération pour les compétitions
et productions artistiques



Ce dispositif est proposé dans
tous les établissements scolaires
de l'enseignement primaire

Cycle d'orientation : classes spécifiques



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Les talents sont intégrés dans des classes à regroupement mixte. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Les élèves poursuivent leur scolarité dans le cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE à proximité de leur domicile

Enseignement secondaire II : classes spécifiques et mesures individuelles



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Deux options sont possibles :

1- Classes spécifiques

Les talents sont intégrés dans des classes constituées uniquement d'artistes et de sportifs. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans les établissements suivants :

École de culture générale

CECG Madame de Staël

Profil proposé

Santé

L1 : allemand /

L2 : anglais

Collège

CECG Madame de Staël

OS proposées

Économie & Droit

Biologie & Chimie

Niveau de

mathématiques 1

L1 : allemand / L2 : anglais

Choix d'OC restreint

École de commerce

Les classes spécifiques ne sont plus proposées.

2- Mesures individuelles

Les élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et émettent des souhaits pour la constitution de leur horaire scolaire.



Aménagement de l'horaire scolaire

Dispense du cours
d'éducation physique

Libération pour les compétitions
et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire
facultatif (médecin du sport,
diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans
les établissements suivants :

**Collège et École
de commerce**

CEC André-Chavanne
EC Nicolas-Bouvier
Collège pour adultes
Alice-Rivaz

École de culture générale

ECG Henry-Dunant
ECG Jean-Piaget (musiciens)

Les différents **centres de formation professionnelle**
sont également partenaires du dispositif SAE.

ATTENTION!

Certaines options et profils scolaires ne sont pas compatibles avec le dispositif SAE.

Enseignement secondaire II: formations duales

Mesures individuelles

Pour les formations duales, un aménagement de l'horaire est également possible en collaboration avec les entreprises formatrices.

Élèves à besoins particuliers – Office médico-pédagogique

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement peuvent également bénéficier de mesures individuelles au cas par cas.

Informations sur

www.ge.ch/sport-art-etudes



Département de l'instruction publique, de la formation
et de la jeunesse (DIP)

Service écoles et sport, art, citoyenneté - SESAC

Quai du Rhône 12, 1205 Genève

T +41 (0)22 546 66 60

sae@etat.ge.ch

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

UNE FORMATION À DOUBLE VOIE